

Élaborer une nouvelle *Loi uniforme d'interprétation* ?

Description du projet

Le projet vise d'abord et avant tout à réviser et à mettre à jour la *Loi uniforme d'interprétation*.

Il sera de plus l'occasion d'étudier l'opportunité d'ajouter à cette loi uniforme des dispositions qui figurent habituellement dans des lois distinctes. On pourrait notamment envisager d'ajouter à la loi uniforme des dispositions sur la publication des lois et de la législation déléguée, l'enregistrement de cette dernière, la valeur juridique des versions électroniques disponibles dans Internet, la codification et la révision des lois et des règlements ainsi que sur les pouvoirs de corriger administrativement les textes législatifs (on pourrait par exemple s'inspirer de la Loi ontarienne de 2006 sur la législation).

Équipe

Clark Dalton, C.R., pilotera la constitution d'une équipe composée de deux groupes. Un noyau constitué de 4 personnes travaillera étroitement avec les rédacteurs. Un groupe plus nombreux se penchera sur les décisions provisoires prises par ce groupe restreint. Comme la loi uniforme sera élaborée simultanément en français et en anglais, il est souhaitable qu'au moins un membre du groupe restreint et quelques membres du groupe élargi soient en mesure de commenter la version française du projet de loi.

Deux rédacteurs de la Direction des services législatifs du ministère fédéral de la Justice travailleront avec cette équipe : Edgar Schmidt, avocat général et directeur de la Section des services consultatifs et du perfectionnement, et Luc Vachon, avocat-conseil par intérim à la Section de la législation.

Échéancier

Le projet soulèvera plusieurs questions, des discussions s'imposeront et l'équipe devra prendre de nombreuses décisions d'orientation. Il s'agit donc d'un projet de longue haleine qui pourrait s'échelonner comme suit :

Le démarrage du projet est approuvé – août 2010

Constitution du groupe restreint – été 2010

Le groupe restreint commence à travailler avec les rédacteurs – début septembre 2010

Constitution du groupe élargi – tôt à l'automne 2010

Rapport établissant la portée du projet et proposant des orientations – été 2011

Présentation de l'ébauche de loi uniforme – été 2012